

*Interpellation présentée par le député:  
M. Fabiano Forte*

*Date de dépôt : 12 novembre 2008  
Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite** **Grève des amendes d'ordre : mais que fait le Conseil d'Etat ?**

Depuis le 16 octobre dernier, L'Union du Personnel du Corps de Police (UPCP) a voté une résolution dans laquelle un certain nombre de considérants ont été arrêtés ainsi que des actions immédiates, notamment celle de ne plus apporter une priorité à la délivrance d'amendes d'ordre et de contraventions.

Depuis cette date, une rencontre (le 27 octobre 2008) a eu lieu entre le Département des Institutions et l'UPCP, laquelle a également adressé un courrier, le 7 novembre, audit département.

Un mois après le vote de la résolution et les divers échanges qui ont eu lieu entre le Département des Institutions et l'UPCP, la situation ne semble pas avoir évolué, et, pendant ce temps, la "grève" des amendes d'ordre perdure, provoquant une perte financière non négligeable pour l'Etat.

*D'où ma question : Que compte faire le Conseil d'Etat pour répondre aux doléances de l'UPCP afin de mettre un terme à ce mouvement social ?*